

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	12	1	2

Date de la convocation
05 juin 2023

N° **09062023007****RENOVATION ENERGETIQUE
DES LOGEMENTS : DEMANDE
DE SUBVENTION**

Séance du 9 juin 2023

L'an deux mil vingt trois
et le neuf juin

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., CHABIDON D., GARRABOS F., V., MIGNE J., ROCHER P., FOURY D., Mmes VIDAL F., ROY S., BRUNETON M., BONCOMPAIN C., VEROT V.Absents : Mrs ARNAUD A., MICHEL A.Pouvoir : Mme MARTEL Dominique donne pouvoir à Mme ROY Sylviane

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la Région AURA dans le cadre d'un programme de soutien à la rénovation énergétique des logements, que des aides au titre du FEDER peuvent être obtenues.

Les opérations de réhabilitation des logements locatifs menées par la Commune de CHASPUZAC répondent à ce dispositif de transition énergétique et environnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ☞ sollicite l'aide la Région AURA au titre du FEDER dans le cadre d'un soutien de rénovation énergétique des logements
- ☞ charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 9 juin 2023

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE,
Michel JOUBERT**Vote**

Exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 28 juin 2023

et publication ou notification

du 28 juin 2023

AR Prefecture043-214300626-20230609-09062023007-DE
Reçu le 28/06/2023